

## Compte rendu de la séance du 24 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance: Pascal THIELIN

### Ordre du jour:

- Vote du Compte Administratif 2021
- Vote du Compte de Gestion 2021
- Vote de l'Affectation des résultats de 2021
- Ajout d'un numéro de maison route du Bourg
- Présentation de L'ORT - l'OPAH-RU
- Présentation du schéma de mutualisation et du rapport d'activité de la CCICP

Questions diverses:

- Préparation du budget primitif 2022
- Organisation des élections (planning de la tenue des scrutins)

### Délibérations du conseil:

#### Vote du compte administratif 2021 - st hilaire estissac ( DE 2022 012)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DOCQUIN Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DAREAU Jean-Claude après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 829.98		32 454.53		62 284.51
Opérations exercice	35 287.19	33 239.39	81 159.34	113 761.14	116 446.53	147 000.53
Total	35 287.19	63 069.37	81 159.34	146 215.67	116 446.53	209 285.04
Résultat de clôture		27 782.18		65 056.33		92 838.51

Restes à réaliser						
Total cumulé		27 782.18		65 056.33		92 838.51
Résultat définitif		27 782.18		65 056.33		92 838.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Vote du Compte de Gestion 2021 - St. Hilaire Estissac ( DE 2022 013)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DAREAU Jean-Claude,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Affectation du résultat de fonctionnement - st\_hilaire\_estissac ( DE 2022 014)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DAREAU Jean-Claude

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 65 056,33 €** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	32 454.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	24 416.53
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>32 601.80</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>65 056.33</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>65 056.33</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte	
1068 Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	65 056.33
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ajout d'un numéro de maison et modification d'un numéro existant route du Bourg ( DE 2022 015)

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajouter un numéro de maison Route du Bourg. La maison de Monsieur et Madame PEUCHOT proche de la route de Villablard va être réhabilitée et son propriétaire demande qu'elle ait son propre numéro. Cette maison est située sur la parcelle cadastrée A 335.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** :

- La maison située sur la parcelle cadastrée A 335 et proche de la route de Villablard aura le numéro 2 sur la voie communale dénommée Route du Bourg.
- L'église aura le numéro 2Bis en lieu et place du numéro 2 qu'elle avait jusqu'à présent sur cette même voie communale dénommée Route du Bourg.

Présentation rapport annuel 2021 Schéma de mutualisation de la CCICP ( DE 2022 016)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2021 du schéma de mutualisation de la C.C.I.C.P (Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord).

Ce schéma de mutualisation permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, de moyens, équipements, matériels et personnels. Il s'agit d'un document d'observation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mise en commun de moyens. Ce document fait l'objet d'adaptation selon les opportunités.

Pour ce qui concerne la CCICP, il y a la mutualisation avec :

- le service Application du Droit des Sols de la C.C.I.V.S. (Communauté de Communes Isle Vern Salembre)
- le Réseau d'Assistants Maternels regroupant 3 Communautés de communes
- la collaboration avec le Conseil départemental avec le service des sports et le service jardiner au naturel en associant l'association des Enfants du Pays de Beleyme
- les syndicats : SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) - le S.D.I.S. (Syndicat Défense Incendie et Secours) - le S.D.E.24 (Syndicat Départemental des Energies) - l'A.S.E. (Association de Sauvegarde de l'Environnement) - le SMODFCI (Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies) - les Associations de Pêche la Gaule Mussidanaise - ACCAD et AIVAP ITVI
- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- la Mission locale
- les agents communaux de toutes les communes par le plan de formation mutualisé
- la mise à disposition de matériels, de véhicule et de bâtiments
- la plateforme collaborative Idéal Co
- Le Pays de l'Isle en Périgord
- L'ATD24 (Agence Technique Départementale)
- l'E.P.F.N.A (Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine)
- la Région et l'Etat
- l'Office du Tourisme

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la lecture de ce rapport annuel 2021 du Schéma de Mutualisation de la C.C.I.C.P.

### Rapport d'activité 2021 de la C.C.I.C.P. ( DE 2022 017)

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Les membres du Conseil municipal prennent acte du Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

### Opération de Revitalisation Territoriale - volet Habitat OPAH RU ( DE 2022 018)

**Monsieur le Maire présente l'O.R.T.** (Opération de Revitalisation Territoriale).

L'O.R.T., créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23.11.2018, est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en oeuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'O.R.T. se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics.

L'O.R.T. a un volet habitat porté par le Pays de l'Isle : OPAH RU. Monsieur le Maire donne lecture du document présenté le 17.02.2022 à Les Lèches lors de la réunion de la Conférence des Maires.

**Monsieur le Maire demande** aux membres du Conseil municipal de se prononcer quant à l'adhésion ou pas à ce dispositif.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide de ne pas signer de convention** concernant l'Opération de Revitalisation Territoriale.

#### Vente exceptionnelle de bois de chauffage à un particulier ( DE 2022 019)

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur VANLERBERGHE Bruno d'acquérir le bois de chauffage provenant de l'élagage d'arbres sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour vendre le bois provenant de l'élagage d'arbres situés sur différents terrains de la commune à Monsieur VANLERBERGHE Bruno pour le prix de deux cents euros.